

Annexe 4

**Liste des informations contenues dans le rapport d'activités -
Les activités de formation continuée des membres de l'équipe**

Fiche d'enregistrement des données
sur les activités des Services de Santé Mentale en Wallonie.
Les activités de formation continuée des membres de l'équipe
(une fiche par formation)

1. SSM n° □□□□ + □		3. Equipe □	2. Année d'enregistrement □□□□	
4. Code formation □□□ + □ (mission spéc.) Intitulé :		6. Formation de base des intervenants ¹ 61 médecin □□ 62 psychologue □□ 63 travailleur social □□ 64 thérapeute à média □□ 65 secrétaire □□ 69 autre □□ Total des membres du SSM impliqués □□		
5. date du début de la formation □□□□□□				
8. Type de formation □□ 1 intervention 2 supervision 3 réunion ponctuelle 4 réunion régulière 5 groupe de travail 6 séminaire 7 journée d'étude / colloque 8 conférence 9 module de formation 10 formation du 3 ^{ème} cycle 11 analyse de textes 90 autre :		7. Type de démarche □ 1 personnelle 2 conseillée 3 imposée		11. Organisation □ 1 le SSM 2 un autre SSM 3 une autre institution (ex. PFC, RW) 4 un centre de formation 5 un formateur indépendant 90 autre :
		12. Public □ 1 Exclusivement les mbres des SSM 2 Tout professionnel de la S.M. 3 Tout intervenant psycho-médico- sociaux 4 Tout public 90 Autre :		13. Vocation territoriale □ 1 commune 2 province 3 région 4 pays 5 UE 6 internationale
9. Thème de la formation □□ 10 Activités concernant les périodes de la vie 11 petite enfance 12 enfance 13 adolescence 14 jeunes adultes 15 adultes 16 parents 17 personnes âgées 40 Théories 50 Autres :				
20 Activités thématiques 21 assuétudes 22 abus sexuels 23 problématiques liées aux activités prof. 24 précarité 26 apprentissage et difficultés scolaires 27 corps et dvlpt psycho-affectif 28 deuil 29 lien / famille 30 troubles du sommeil 31 troubles alimentaires				
17. Fréquence □□ 10 formation ponctuelle 20 formation régulière 21 une fois par semaine 22 plusieurs fois par semaine 23 une fois par mois 24 plusieurs fois par mois 25 moins d'une fois par mois		14. Lieu □ 1 au SSM 2 dans un centre de formation 3 dans une autre institution 4 dans un lieu public		
15. Durée de la formation □□□h □□min		19. Situation en fin d'année □ 1 en cours à la date du □□□□□□ 2 terminée à la date du □□□□□□ 3 suspendue à la date du □□□□□□		

¹ Indiquer le nombre d'intervenants de chaque formation dans les cases prévues à cet effet.
Rem : Indiquer vos commentaires au verso de la fiche.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 janvier 2004 modifiant l'arrêté du 7 novembre 1996 portant exécution du décret du 4 avril 1996 organisant l'agrément et le subventionnement des services de santé mentale.

Namur, le 22 janvier 2004.

Le Ministre-Président,
J-C. VAN CAUWENBERGHE

Le Ministre des Affaires sociales et de la Santé,
Th. DETIENNE